



Les États-Unis recommencent à déporter les Haïtiens

Par [Andrea Peters](#)

Mondialisation.ca, 22 février 2011

[WSWS](#) 22 février 2011

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

Les États-Unis ont déporté 27 Haïtiens le 18 janvier dernier, reprenant le rapatriement forcé vers ce pays un an après le puissant séisme qui a dévasté le pays en janvier 2010. L'agence de l'Immigration et des Douanes (ICE) prévoit renvoyer 700 immigrants vers Haïti cette année, ignorant les objections des groupes de défense des droits humains, qui soutiennent que le renvoi équivaut à une sentence de mort.

La porte-parole de l'ICE, Barbara Gonzalez a justifié les déportations en alléguant que tous les expulsés sont « des criminels étrangers » ayant été trouvés coupables devant les tribunaux américains de crimes divers. Tous ont déjà purgé une sentence dans une prison américaine.

Parmi ceux qu'on trouvait sur le vol de mardi, il y avait Lyglenson Lemorin, persécuté par l'État depuis plusieurs années. Sous l'administration Bush, Lemorin avait été arrêté dans le cadre d'une opération d'infiltration antiterroriste contre ceux qui allaient devenir connus sous le nom des Liberty City Seven. Le gouvernement a utilisé le piégeage pour monter une preuve contre un groupe d'immigrants haïtiens qui devait supposément faire exploser la tour Sears à Chicago. « Peu éduqués et pratiquement sans le sou, les accusés ne semblaient pas avoir les moyens de s'engager dans un jihad, ou de s'entraîner avec des armes ou des explosifs, peut-on lire dans le dossier de la cour » a souligné le Wall Street Journal. Il a fallu trois procès pour permettre au gouvernement d'obtenir au moins un verdict de culpabilité, même les procureurs de la poursuite reconnaissant que le soi-disant complot était plus une « ambition qu'une opération ».

Pour sa part, Lemorin a été acquitté lors du second procès, un résultat qui fut considéré comme un coup sérieux aux efforts déployés par l'administration Bush. Il avait déménagé à Atlanta avec sa femme et ses enfants bien avant que les autres membres du soi-disant groupe de terroristes aient été arrêtés. Cependant, son acquittement n'a pas empêché le gouvernement de continuer à garder Lemorin sous les verrous, malgré qu'il soit un résident en règle des États-Unis, sous prétexte qu'il serait encore « une menace à la sécurité nationale » et devrait donc être déporté. Donc, depuis 2007, Lemorin languit dans les prisons américaines, pour en sortir uniquement pour son renvoi en Haïti, un pays qu'il a quitté dans sa jeune enfance.

Au début janvier, le Center for Constitutional Rights, Alternative Chance, et le Florida Immigration Advocacy Center, ont tenté de stopper l'extradition forcée en présentant une requête en urgence avec la Commission inter-américaine sur les droits civils. Cependant, aucune action n'a été prise. La requête arguait que la déportation constitue une forme de

« traitement cruel et inusité » et la probabilité, compte tenu des conditions prévalant en Haïti, que les déportés se voient privés de leur « droit à la vie, la famille et l'équité procédurale ».

Haïti est marqué par les conflits politiques et par la misère sociale. Actuellement, l'Organisation des États américains (OEA) fait pression sur le président sortant René Préal afin qu'il accepte la révision du résultat des élections de novembre dernier qui excluait son successeur choisi de la course du second tour. La fraude généralisée a provoqué une colère de masse, incluant de violentes manifestations antigouvernementales.

Il est prévisible que les violences électorales se poursuivent et même s'aggravent avec les nouveaux développements dans cette situation contestée. Peu après son retour en Haïti, le 18 janvier, l'ancien dictateur haïtien Jean-Claude « Bébé-Doc » Duvalier a été arrêté et accusé de corruption, d'une série de crimes financiers et de meurtre. Le retour de Duvalier, qui attire la sympathie de certaines sections de l'élite dirigeante malgré son héritage brutal, a créé une nouvelle base pour de futurs conflits politiques. Jean-Bertrand Aristide, président populiste élu et deux fois renversé par des coups commandités par les États-Unis, a aussi laissé entendre qu'il désirait revenir en Haïti.

Les déportés américains vers Haïti, parmi lesquels plusieurs n'ont plus de famille ou d'autre réseau d'aide en Haïti, sont aussi renvoyés vers des conditions de vie horribles. Près d'un million de personnes vivent encore dans des camps de tentes, et l'insalubrité a provoqué une épidémie de choléra qui a déjà coûté la vie à 4000 personnes. Les représentants des services de santé publique estiment que le nombre total des infections, qui se propagent rapidement vers les centres surpeuplés, manquant d'eau potable et de service sanitaire, pourraient atteindre les 400.000. Les organisations de femmes opérant dans les camps rapportent une épidémie d'agressions sexuelles et de prostitution juvénile, dans un contexte où le désœuvrement causé par le chômage et la vie de sans-abris alimente le désespoir social.

Une grande partie du parc des maisons et des infrastructures du pays sont encore en ruine, avec des régions complètes de la capitale Port-au-Prince toujours bloquées par les débris. Seuls 10 à 20 pour cent des 19 milliards de dollars promis par les donateurs internationaux pour le financement de la reconstruction d'Haïti suite au séisme ont été livrés. Dans plusieurs cas les prêteurs invoquent l'instabilité de la région pour retenir l'aide financière.

La décision de forcer le renvoi d'Haïtiens vers cet enfer est un exemple de la véritable attitude de l'impérialisme américain à l'égard de cette nation anéantie et située sur le pas de sa porte. Immédiatement après le séisme de janvier 2010, les États-Unis ont envoyé un important contingent de soldats en Haïti, non comme le prônait la version officielle pour offrir une aide humanitaire, mais plutôt pour sauvegarder la stabilité politique devant la possibilité d'un soulèvement populaire dans ce pays d'importance géostratégique. La présence des États-Unis, qui a freiné la distribution efficace de l'aide, fut levée alors même qu'il y avait encore des dizaines de milliers de corps prisonniers des décombres et qu'un plus grand nombre encore avait besoin d'aide médicale. Depuis, l'ancien président des États-Unis, Bill Clinton a supervisé la principale agence d'aide humanitaire établie dans le pays, avec pour objectif principal de faire d'Haïti une plate forme de main-d'œuvre à bon marché pour l'hémisphère Ouest.

L'administration Obama est allée de l'avant avec les déportations après avoir levé la disposition de la protection temporaire (TPS) pour les Haïtiens, une disposition spéciale de la

loi sur l'immigration qui permet de stopper les extraditions lorsque les conditions dans le pays hôte sont trop dangereuses. Jusqu'en janvier 2010, les Haïtiens qui appelaient à l'aide du pays le plus pauvre des Amériques, apeurés par des décennies de violence, n'ont jamais pu bénéficier de la TPS. La routine des administrations successives démocrates et républicaines a été de bloquer l'entrée des Haïtiens, lâchant régulièrement la garde côtière pour retourner des bateaux surpeuplés de réfugiés désespérés fuyant la violence et la misère perpétrées par une élite dirigeante haïtienne soutenue par les États-Unis.

En 2010, plus de 30.000 Haïtiens aux États-Unis attendaient leur déportation. Le département de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security) prétend n'avoir l'intention de déporter que ceux qui ont un casier judiciaire. Cependant, la communauté américano-haïtienne a des doutes, exprimés ainsi par Marlie Hall du journal en ligne Thegrio.com « les gens ont peu confiance » dans les promesses du gouvernement.

Haitian-Americans United for Progress (HAUP), un groupe à but non lucratif basé à New York qui offre des services sociaux à la communauté haïtienne, a dit à Thegrio.com avoir constaté une peur généralisée de déportation. « Je n'ai aucune idée de ce qui va arriver la semaine prochaine ou le mois prochain » a déclaré le directeur du HAUP Elsie Saint Louis Accilien.

Les sociétés d'aide juridique de Floride et de New York, où se trouvent la plupart des immigrants haïtiens, tentent maintenant d'aider ceux faisant face à la déportation cette année. Plusieurs sont transférés vers un centre de détention fédéral en Louisiane, le dernier arrêt avant l'expulsion du pays. Cependant, disent-ils, il y a peu qui puisse être fait et le gros de leurs efforts consiste à aider les déportés à établir un contact avec leur famille en Haïti dans l'espoir qu'ils aient quelqu'un sur qui compter en arrivant dans ce pays.

Article original en anglais, [WSWS](#), paru le 24 janvier 2011

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [Andrea Peters](#), [WSWS](#), 2011

Articles Par : [Andrea Peters](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca